

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mardi, le 2 décembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 2 décembre à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Denis Bergeron, Grégoire Bergeron, Nancy Bergeron, Léo Gauthier, Manon Beaudet, André Désilets.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2014-12-136

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2014-12-137

Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2014 et le suivi.

Il est proposé par André Désilets et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 4 novembre 2014, séance ordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2014-12-138

Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2014 et le suivi.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 11 novembre 2014, séance extra ordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2014-12-139

Adoption des comptes.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 39 893.33\$, dont 10 413.31\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2014-12-140

Budget révisé 2014 - OMH

Il est proposé par Manon Beaudet et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport d'approbation du budget 2014 révisé en date du 11 et 19 novembre de l'OMH.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2014-12-141

Défrayer une allocation dépenses pour les employés et élus municipaux.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de défrayer 20,00\$ par mois aux employés et élus municipaux qui utilisent leur cellulaire.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2014-12-142

Adoption du calendrier des séances du conseil municipal année 2015

« **CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec [ou 319 de la Loi sur les cités et villes] prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par André Désilets et adopté à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015. Ces séances se tiendront le **mardi** et débuteront à **19 h30** :

6 janvier - 3 février - 3 mars – 7 avril - 5 mai - 2 juin - 7 juillet
4 août - 1 septembre - 6 octobre - 3 novembre – 1^{er} décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. »

2014-12-143

Adoption du 2^e projet du règlement d'amendement au règlement de zonage

Sur proposition de Manon Beaudet conseillère, appuyée par André Désilets, conseiller, le 2^e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2014-270 amendant le règlement de zonage n° 216 de la Municipalité de Saint-Samuel », est adopté.

2014-12-144

Adoption du règlement # 2014-273 d'amendement au règlement de permis et certificats n° 219

Sur proposition d'André Désilets, conseiller, appuyée par Denis Bergeron, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 2014-273 amendant le règlement de permis et certificats n° 219 de la Municipalité de Saint-Samuel », est adopté.

2014-12-145

Le Parc linéaire demande l'appui de la Municipalité de Saint-Samuel.

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte;

Attendu que l'abolition du volet 4 met en péril l'existence du Parc linéaire des Bois-Francis et sa pérennité;

Attendu que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur le Parc linéaire des Bois-Francis;

Attendu que l'abolition du volet 4 aura un impact économique négatif régional puisque selon l'étude réalisée en 2010 « État de la pratique du vélo au Québec » par Écho sondage, les cyclotouristes qui circulent sur le **Parc linéaire des Bois-Francis** et les pistes cyclables des autres MRC de Centre-du-Québec, dépensent annuellement près de 2 400 000\$ en frais d'hébergement, de restauration, divertissement et autres;

Attendu que depuis 2008 le Parc linéaire des Bois-Francis, par le biais de différentes subventions et des MRC d'Arthabaska et de l'Érable, a investi près de 1,4 million en réfection et améliorations de ses structures sur le sentier, sur cette ancienne emprise ferroviaire appartenant au gouvernement du Québec;

Attendu que le Parc linéaire des Bois-Francis, un tronçon majeur des 5 358 km de la Route verte, est un réseau cyclable bénéfique pour la santé de tous et pour la promotion des saines habitudes de vie;

Il est proposé par Léo Gauthier que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lui demandant de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

2014-12-146

Le CJE demande l'appui de la Municipalité de Saint-Samuel.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel est partenaire de projets du Carrefour jeunesse emploi depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le rôle du carrefour jeunesse emploi est remis en cause dans l'actualité récente;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Manon Beudet et résolu à l'unanimité d'appuyer le Carrefour jeunesse-emploi pour ses actions envers la municipalité de Saint-Samuel.

2014-12-147

1- Redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole,
2- Redonner aux municipalités le contrôle des demandes d'autorisation pour l'exploitation des sablières, gravières et carrières,
et
3- Réduire grandement le mandat, le personnel et le budget de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est une bureaucratie dépassée qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année.

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent **de toute manière** étudier toutes les demandes reliées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

CONSIDÉRANT que ce sont les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux.

CONSIDÉRANT le manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel du système de zonage agricole de la CPTAQ et le manque de marge de manœuvre laissé aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu.

CONSIDÉRANT que les systèmes de zonage agricole présentement implémentés par la CPTAQ créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales (par exemple, la production biologique, l'agriculture de niche et les nouveaux produits alimentaires).

CONSIDÉRANT que le zonage agricole et son application doivent être plus à l'écoute des besoins de la population locale.

CONSIDÉRANT qu'il faut voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l'économie d'une région.

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, plusieurs milliers d'hectares de la zone agricole qui sont sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles.

CONSIDÉRANT que l'application abusive par la CPTAQ de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a un effet très négatif sur l'économie et sur la créativité agricole.

CONSIDÉRANT que le processus bureaucratique de la CPTAQ est long et coûteux uniquement dans le but de sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là (qui seront probablement abandonnés dans le futur de toute façon).

CONSIDÉRANT que l'agriculture québécoise doit se diriger vers une agriculture qui met en priorité la santé des écosystèmes qui la supporte, qui occupe le territoire avec des fermes de taille variable, qui remplis une diversité de fonctions, qui développe des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, tout en supportant la demande des consommateurs en plus de relever le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions.

CONSIDÉRANT que si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, elle mérite d'être abandonnée et remplacée.

CONSIDÉRANT que cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Beudet, appuyé par le conseiller André Désilets et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Samuel :

2014-12-148

Remboursement- conformité installation septique.

André Désilets, conseiller, propose de défrayer les trois citoyens du périmètre urbain et les trois citoyens du secteur campagne ce qui complète le budget 2014 en conformité d'installation septique.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2014-12-149

ASBF demande un quote-part pour l'année 2015.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose d'accepter la demande d'Avenues Santé Bois-Francs pour l'année 2015. La municipalité de Saint-Samuel participera à un quote-part au montant de 1 659\$.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2014-12-150

OMH-approbation du budget 2015.

La conseillère Nancy Bergeron propose l'approbation du budget 2015 de l'office d'habitation, celle-ci doit s'engager à assumer sa quote part des investissements effectuée dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

Affaires nouvelles.

Aucune affaire nouvelle

Période de questions.

Discussion sur divers sujets.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beudet propose la levée de la séance à 20 h 29. La séance est close.

Denis LAMPRON,
Maire

Suzie CONSTANT,
Secrétaire de la séance